

## Foire aux questions

- 1. Dans quelles langues est-il possible de remplir le formulaire de demande d'inscription en ligne à l'Assurance-maladie??**
  - Les formulaires de demande d'inscription à l'Assurance-maladie sont disponibles en français et en anglais. Nous vous recommandons de demander à quelqu'un de vous aider à remplir ce formulaire dans l'une des deux langues au besoin.
  
- 2. J'ai des questions sur l'admissibilité, les documents requis ou le processus de demande d'inscription en ligne à l'Assurance-maladie. À qui puis-je m'adresser?**
  - Pour en savoir plus sur l'admissibilité, cliquez [ici](#).
  - Pour en savoir plus sur les documents requis, cliquez [ici](#).
  - Vous pouvez également communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.
  
- 3. J'éprouve des difficultés techniques à soumettre mon formulaire en ligne. Avec qui dois-je communiquer?**
  - Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.
  
- 4. Je voudrais m'inscrire à l'Assurance-maladie, mais je n'ai pas tous les documents requis. Que devrais-je faire?**
  - Vous ne pouvez pas vous inscrire tant que vous n'avez pas tous les documents requis.
  
- 5. Quel est l'avantage de faire une demande d'inscription à l'Assurance-maladie en ligne?**
  - Cette façon de faire permet de diminuer le temps de traitement des demandes reçues par le personnel de l'Assurance-maladie puisque celui-ci dispose de tous les documents nécessaires, vous recevrez donc plus rapidement votre cadre d'assurance-maladie.
  
- 6. Quels appareils électroniques puis-je utiliser pour remplir ma demande d'inscription à l'Assurance-maladie en ligne?**
  - Ordinateur personnel
  - Ordinateur Macintosh (Apple)
  - Tablette
  - Téléphone cellulaire
  
- 7. Dans quel format les documents requis doivent-ils être soumis?**
  - PDF (format de document portable – Adobe Acrobat)
  - JPG (image numérique ou votre propre photo d'un document)
  - PNG (Portable Network Graphic)
  - GIF (format d'échange graphique)
  - BMP (fichier d'image bitmap)

## Foire aux questions

### 8. Qu'est-ce qui garantit la sécurité et la confidentialité des renseignements des documents requis téléversés et soumis?

- Vous ou votre représentant légal nous fournissez directement l'information recueillie dont l'Unité de l'inscription et de l'admissibilité à l'Assurance-maladie pourra se servir dans la mesure de ce que la [Loi sur le paiement des services médicaux](#), la [Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée](#), et la [Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé](#) l'autorisent à faire pour traiter votre demande.
- Pour toute question sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée du ministère de la Santé à l'adresse : [cpobpvp@qnb.ca](mailto:cpobpvp@qnb.ca).

### 9. J'ai déjà soumis ma demande, mais je crois avoir fait une erreur. Que puis-je faire?

- Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

### 10. J'ai soumis ma demande, mais je doute qu'elle ait été bien reçue. Devrais-je la soumettre de nouveau?

- Vous ne devez soumettre votre demande qu'une seule fois.
- Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600 si, après avoir vérifié votre dossier de courriels indésirables ou de pourriels, vous n'avez toujours pas reçu de courriel de confirmation.
- Si vous avez reçu un courriel de confirmation, mais que vous n'avez plus rien reçu dans les huit semaines qui ont suivi, veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

### 11. Quel est le délai de traitement d'une demande après l'avoir soumise en ligne?

- Prévoyez de quatre à six semaines pour le traitement de votre demande à partir du moment où vous l'avez soumise.
- Si votre demande est acceptée, vous recevrez par la poste une lettre d'admissibilité qui comprendra votre numéro et la date d'expiration de votre carte d'assurance-maladie. Vous recevrez votre carte d'assurance-maladie deux à trois semaines plus tard.
- Vous recevrez une lettre par la poste si certains renseignements ou documents supplémentaires sont requis.

### 12. Puis-je modifier mon adresse, renouveler ma carte d'assurance-maladie ou apporter d'autres changements en ligne?

- Il n'est pas possible pour l'instant de modifier vos renseignements ni de renouveler votre carte d'assurance-maladie en ligne. Il est possible pour certaines personnes de changer leur adresse en ligne [ici](#). Veuillez cliquer [ici](#) pour en savoir plus sur la façon de modifier vos renseignements ou votre adresse, ou de renouveler votre carte d'assurance-maladie.